



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°BFC-2024-194

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **ARS Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-11-13-00009 - Décision ARS-BFC-DOSA-2024-2349 (22 pages) Page 3

## **Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-11-25-00001 - Arrêté n°24-349 BAG portant délégation de signature à Monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort pour attribuer les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (2 pages) Page 26

## **Rectorat de l'académie de Besançon /**

BFC-2024-11-14-00007 - arrêté de composition de la commission académique d'appel en matière disciplinaire élève (1 page) Page 29

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-11-13-00009

Décision ARS-BFC-DOSA-2024-2349

**DÉCISION ARS-BFC-DOSA-2024-2349**  
**portant approbation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du**  
**groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,**

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L 6133-1 à L 6133-10 et R 6133-1 à R 6133-30 ;

**VU** l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

**VU** le décret du 2 novembre 2022 du ministère de la santé et de la prévention portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 21 novembre 2022 ;

**VU** l'arrêté ARSBFC/DG/2018-005 du 31 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 ;

**VU** la décision ARSBFC/SG/2024-067 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 12 novembre 2024 ;

**VU** la décision n° ARSB/DOS/PES/2015-427 du directeur général de l'ARS Bourgogne du 6 novembre 2015 portant approbation à la convention constitutive et l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière d'Auxerre ;

**VU** l'arrêté n° ARSBFC/DOS/PSH/2017-925 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté du 20 juillet 2017 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière d'Auxerre ;

**VU** la décision ARSBFC/DOS/PSH/2021-1117 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté du 12 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière d'Auxerre ;

**VU** l'avenant n°4 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière d'Auxerre en date du 6 décembre 2021 modifiant les modalités de contribution des membres et actant la nouvelle dénomination du groupement de coopération sanitaire, « GCS blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne », transmis par courrier du 12 avril 2023 reçu le 14 avril 2023 et approuvé tacitement le 15 juin 2023 ;

**VU** l'avenant n°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne en date du 14 décembre 2022 modifiant l'identité des membres et la répartition de leurs droits transmis par courrier du 7 juin 2023 reçu le 16 juin 2023 et approuvé tacitement le 17 août 2023 ;

**VU** l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne en date du 1<sup>er</sup> février 2023 modifiant l'identité des membres et la répartition de leurs droits transmis par courrier du 16 octobre 2023 reçu le 20 octobre 2023 et approuvé tacitement le 21 décembre 2023 ;

**VU** l'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne en date du 2 janvier 2024 modifiant l'identité des membres et la répartition de leurs droits transmis par courrier du 27 septembre 2024 reçu le 3 octobre 2024 ;

## **DÉCIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'avenant n°7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Nord Bourgogne (GCS BIH Nord Bourgogne) est approuvé.

### **Article 2**

Le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Nord Bourgogne a pour objet de gérer, de faciliter, d'améliorer et de développer l'activité de traitement du textile pour le compte de ses membres. La fonction textile ainsi définie inclut toutes les activités afférentes ou accessoires, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la mise à disposition, le traitement, l'entretien et la distribution du linge. La fonction textile peut porter sur tout type de linge ou textile, que les membres ou le groupement en soient propriétaires, locataires ou dépositaires. Les membres mettent en commun les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de l'objet du groupement.

Son siège social est fixé au 10 rue des Caillotes – ZI plaine des Isles – 89000 AUXERRE. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté ou sur le territoire de tout établissement membre par décision de l'assemblée générale.

Le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Nord Bourgogne est constitué pour une durée illimitée.

### **Article 3**

Le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Nord Bourgogne est composé des membres suivants :

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)

Le Centre Hospitalier d'Auxerre  
Établissement public de santé sis 2B Boulevard de Verdun, à AUXERRE (89000),

Le Centre Hospitalier de Sens  
Établissement public de santé sis 1 Avenue Pierre de Coubertin, à SENS (89100),

Le Centre Hospitalier de Haute Côte d'Or  
Établissement public de santé sis 7 Rue Guéniot, à VITTEAUX (21350),

Le Centre Hospitalier de Tonnerre  
Établissement public de santé sis Chemin des Jumeriaux, à TONNERRE (89700),

Le Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois  
Établissement public de santé sis 3 Avenue Pasteur, à SEMUR-EN-AUXOIS (21140),

La Maison de Retraite Départementale de l'Yonne  
EHPAD sis Avenue de Lattre de Tassigny, à Auxerre (89000),

Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne  
Établissement public de santé sis 4 Avenue Pierre Scherrer, à AUXERRE (89000),

Le Centre Hospitalier de Joigny  
Établissement public de santé sis 3 Quai de l'Hôpital, à JOIGNY (89300),

Le Centre Hospitalier d'Avallon  
Établissement public de santé sis 1 Rue de l'hôpital, à AVALLON (89200),

Le Centre Hospitalier de Clamecy  
Établissement public de santé sis 14 Route de Beaugy, à CLAMECY (58500),

Le Centre Hospitalier de Lormes  
Établissement public de santé sis 8 Rue du Panorama, à LORMES (58140),

La Maison de Retraite de Saint Bris  
EHPAD sis 10 Route de Chitry, à SAINT BRIS LE VINEUX (89530),

La Maison de Retraite Saint Sauveur  
EHPAD sis 8 Place de l'Hôpital, à MOUTIERS SAINT JEAN (21500),

La Maison de Retraite de Laignes  
EHPAD sis 19 Rue Porte du Chêne, à LAIGNES (21330),

La Maison de Retraite de Nantou,  
EHPAD sis 30 Route Aillant, à POURRAIN (89240),

La Maison de Retraite Maurice Villatte,  
EHPAD sis 1 Rue de l'Abbé Tingault, à COULANGES-LA-VINEUSE (89580),

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)

La Maison de Retraite de Courson  
EHPAD sis 7 rue des Druyes, à COURSON LES CARRIERES (89.560),

Le Foyer Départemental de l'Enfance d'Auxerre - Département de l'Yonne  
Établissement secondaire sis 4 boulevard Gouraud, à AUXERRE (89000),

Le Centre Hospitalier de L'Agglomération Montargoise  
Établissement public de santé sis 658 Rue des Bourgoins, à AMILLY (45200),

La Cuisine Inter Hospitalière d'Auxerre  
Groupement de coopération sanitaire à gestion publique sis 2 boulevard de Verdun, à AUXERRE (89000),

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Migennes  
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique sis 29 avenue des cosmonautes, à MIGENNES (89400),

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Sens  
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique sis 61 boulevard du 14 juillet, à SENS (89100),

#### **Article 4**

Les droits entre les membres sont répartis comme suit :

	<b>Participation %2024</b>
<b>CH AUXERRE</b>	<b>15,60%</b>
<b>CH VITTEAUX - CH HCO</b>	<b>14,62%</b>
<b>CH SENS</b>	<b>13,49%</b>
<b>CHAM</b>	<b>13,01%</b>
<b>CH SEMUR</b>	<b>7,79%</b>
<b>CH TONNERRE</b>	<b>6,74%</b>
<b>MDR DE L'YONNE</b>	<b>6,05%</b>
<b>CH SPECIALISE DE L'YONNE</b>	<b>5,92%</b>
<b>CH JOIGNY HOPITAL</b>	<b>5,10%</b>
<b>CH AVALLON</b>	<b>4,14%</b>
<b>CLAMECY</b>	<b>2,78%</b>
<b>CH DE LORMES</b>	<b>1,30%</b>
<b>MDR SAINT-BRIS-LE-VINEUX</b>	<b>0,82%</b>
<b>EHPAD MOUTIERS-SAINT-JEAN</b>	<b>0,80%</b>
<b>RESIDENCE MAURICE VILLATTE</b>	<b>0,73%</b>
<b>EHPAD LAIGNES</b>	<b>0,73%</b>
<b>MAISON DE RETRAITE DU CHATEAU DE NANTOU</b>	<b>0,41%</b>
<b>EHPAD COURSON-LES-CARRIERES</b>	<b>0,24%</b>
<b>GCS CUISINE INTERHOSPITALIERE AUXER</b>	<b>0,14%</b>
<b>FOYER DE L'ENFANCE AUXERRE</b>	<b>0,11%</b>
<b>CHRS MIGENNES</b>	<b>0,07%</b>
<b>CHRS SENS</b>	<b>0,03%</b>

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)

## **Article 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la santé et de l'accès aux soins ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à chacune des parties du GCS. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

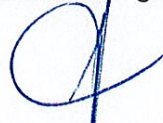
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 6**

La directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et l'administrateur du groupement de coopération sanitaire de la blanchisserie interhospitalière Nord Bourgogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 13 novembre 2024

Le directeur général



Jean-Jacques COIPLÉ



# CONVENTION CONSTITUTIVE

Avenant n° 7 au 02/01/2024



BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIÈRE

Janvier 2024

Blanchisserie Inter-hospitalière  
ZI Plaine des Isles  
10 Rue des Caillottes  
89000 AUXERE



**AVENANT N°7**  
**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Vu** le Code de la Santé Publique, en particulier les articles L6133-1 et suivants et R6133-1 et suivants relatifs aux Groupements de la coopération sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'ARS de Bourgogne du 18 décembre 2013 portant approbation de la Convention constitutive du G. C. S. BLANCHISSERIE D'AUXERRE ;

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'ARS de Bourgogne du 2 mars 2015 portant approbation de l'avenant n°1 ;

**Vu** l'arrêté 2017-925 du Directeur général de l'ARS de Bourgogne du 20 Juillet 2017 portant approbation de l'avenant n 2 ;

**Vu** la demande de retrait en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 de la Résidence Colbert de Seignelay et la nouvelle répartition des voix en résultant ;



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Le Centre Hospitalier d'Auxerre**, établissement public de santé sis 2B Boulevard de Verdun, à AUXERRE (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 057 00012 et représenté par Madame Agnès CORNILLAUD, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

**Le Centre Hospitalier de Sens**, établissement public de santé sis 1 Avenue Pierre de Coubertin à SENS (89100), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 230 00015 et représenté par Madame Véronique ROBIN, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

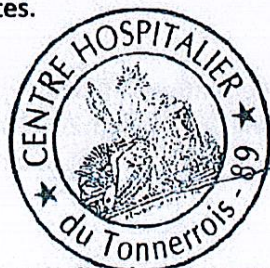
**Le Centre Hospitalier de Haute Côte d'Or**, établissement public de santé sis 7 Rue Guéniot, à VITTEAUX (21350), enregistré sous le numéro unique d'identification 200 047 819 00012 et représenté par Madame Sévena RELLAND, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes.



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**Le Centre Hospitalier de Tonnerre**, établissement public de santé sis Chemin des Jumeriaux, à TONNERRE (89700), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 255 00012 et représenté par Madame Sophie LABART, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes.



La Directrice,  
**Sophie LABART**

**Le Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois**, établissement public de santé sis 3 Avenue Pasteur, à SEMUR EN AUXOIS (21140), enregistré sous le numéro unique d'identification 262 100 183 00017 et représenté par Madame Sévena RELAND, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes.

**La Maison de Retraite Départementale de l'Yonne, EHPAD**, sis Avenue de Lattre de Tassigny à Auxerre (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 065 00015 et représenté par Monsieur Bruno DEMALGLAIVE, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes.

**Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne**, établissement public de santé sis 4 Avenue Pierre Scherrer à AUXERRE (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 024 00012 et représenté par Monsieur Guillaume FAGNOU, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes.



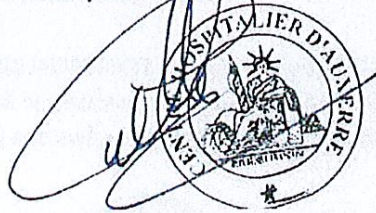
Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**Le Centre Hospitalier Joigny**, établissement public de santé sis 3 Quai de l'Hôpital à JOIGNY (89300), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 156 00061 et représenté par Monsieur Hans NSAME PRISO, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes.

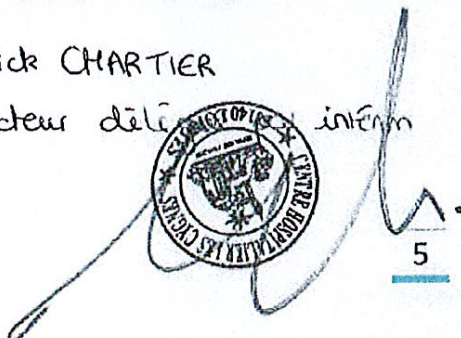
**Le Centre Hospitalier d'Avallon**, établissement public de santé sis 2B Boulevard de Verdun, à AUXERRE (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 073 00019 et représenté par Monsieur Matthieu VILLECOURT, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes ;

**Le Centre Hospitalier de Clamecy**, établissement public de santé sis 14 Route de Beaugy, à CLAMECY (58500), enregistré sous le numéro unique d'identification 265 800 060 00013 et représenté par Monsieur Pascal CUVILLIERS, Directeur par intérim d'établissement dûment habilité aux fins des présentes ;



**Le Centre Hospitalier de Lormes**, établissement public de santé sis 8 Rue du Panorama, à LORMES (58140), enregistré sous le numéro unique d'identification 265 800 110 00016 et représenté par Monsieur Yannick CHARTIER, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes ;

Yannick CHARTIER  
Directeur délégué infirmier





Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**La Maison de Retraite de Saint Bris, EHPAD**, sis 10 Route de Chitry, à SAINT BRIS LE VINEUX (89530), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 198 00014 et représenté par Madame Hélène DIEUDONNE PLAISIR, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

**La Maison de Retraite Saint-Sauveur, EHPAD**, sis 8 Place de l'Hôpital, à MOUTIERS SAINT JEAN (21500), enregistré sous le numéro unique d'identification 262 100 126 00016 et représenté par Madame Sévena RELAND, Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

**La Maison de Retraite de Laignes, EHPAD**, sis 19 Rue Porte du Chêne, à LAIGNES (21330), enregistré sous le numéro unique d'identification 262 100 100 00011 et représenté par Madame Sévena RELAND, Directrice par intérim d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

**La Maison de Retraite de Nantou, EHPAD**, sis 30 Route Aillant, à POURRAIN (89240), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 906 724 00011 et représenté par Madame Marilyne MORIN, Directrice par intérim d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;





Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**La Maison de retraite Maurice Villatte**, EHPAD sis 1 Rue de l'Abbé Tingault à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), enregistré sous le numéro unique d'identification 304 423 817 00010 et représenté par Madame Catherine AUBERTOT Directrice d'établissement dûment habilitée aux fins des présentes ;

**La Maison de Retraite de Courson**, EPHAD sis 7 rue des Druyes à COURSON LES CARRIERES (89560), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 900 131 00015 et représenté par Monsieur ROUHANI Directeur par intérim d'établissement dûment habilité aux fins des présentes ;

**Le Foyer Départemental de l'Enfance d'Auxerre – Département de l'Yonne – établissement secondaire** sis 4 boulevard Gouraud à AUXERRE (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 228 900 015 00162 représenté par Monsieur François CANILLAC dûment habilité aux fins des présentes ;



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**Le Centre Hospitalier de L'Agglomération Montargoise**, établissement public de santé sis 658 Rue des Bourgoins, 45200 AMILLY, enregistré sous le numéro unique d'identification 264 500 224 00102 et représenté par Monsieur Jean-Luc DAVIGO, Directeur d'établissement dûment habilité aux fins des présentes ;

**La Cuisine Inter Hospitalière d'Auxerre** – groupement de coopération sanitaire à gestion publique sis 2 boulevard de Verdun à AUXERRE (89000), enregistré sous le numéro unique d'identification 268 907 052 00016 représenté par Madame Alix LE GRILL, administratrice par intérim dûment habilitée aux fins des présentes ;

**Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Migennes**, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, sis 29 avenue des cosmonautes, 89400 MIGENNES, enregistré sous le numéro unique d'identification 775 672 272 24959 et représenté par Madame Gwenola TOUTAIN, Directrice du Pôle Lutte Contre les Exclusions dûment habilitée aux fins des présentes ;



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Sens, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, sis 61 boulevard du 14 juillet, 89100 SENS, enregistré sous le numéro unique d'identification 775 672 272 18191 et représenté par Madame Gwenola TOUTAIN, Directrice du Pôle Lutte Contre les Exclusions dûment habilitée aux fins des présentes ;**



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Nouvelle répartition des droits**

Les droits entre les membres sont répartis comme suit :

	Participation %2024
CH AUXERRE	15,60%
CH VITTEAUX - CH HCO	14,62%
CH SENS	13,49%
CHAM	13,01%
CH SEMUR	7,79%
CH TONNERRE	6,74%
MDR DE L'YONNE	6,05%
CH SPECIALISE DE L'YONNE	5,32%
CH JOIGNY HOPITAL	5,10%
CH AVALLON	4,14%
CLAMECY	2,78%
CH DE LORMES	1,30%
MDR SAINT-BRIS-LE-VINEUX	0,82%
EHPAD MOUTIERS-SAINT-JEAN	0,80%
RESIDENCE MAURICE VILLATTE	0,73%
EHPAD LAIGNES	0,73%
MAISON DE RETRAITE DU CHATEAU DE NANTOU	0,41%
EHPAD COURSON-LES-CARRIERES	0,24%
GCS CUISINE INTERHOSPITALIERE AUXER	0,14%
FOYER DE L'ENFANCE AUXERRE	0,11%
CHRS MIGENNES	0,07%
CHRS SENS	0,03%



Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

**Article 2 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention constitutive demeurent inchangées.

**Article 3 : Approbation et publication**

Le présent avenant sera transmis pour approbation et publication au Directeur Général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté.

*Fait en autant d'exemplaires que de partie augmentée de quatre :*

- *Deux exemplaires destinés au Directeur de l'Agence régionale de Santé ;*
- *Un exemplaire destiné au Comptable Public ;*
- *Un exemplaire conservé aux archives de G. C. S. BIH Auxerre*

**A Auxerre,**

**le 02/01/2024**



Convention constitutive  
Avenant n° 7



Janvier 2024

**SIGNATURES DES REPRESENTANTS ASSORTIES DE LEURS NOMS ET QUALITE**

+

**CACHET DE L'ETABLISSEMENT**

**Le Centre Hospitalier d'Auxerre, représenté par Madame CORNILLAULT**

  
  
Agnès CORNILLAULT  
Directrice Générale  
Centre Hospitalier d'Auxerre  
GHT UNYON

**Le Centre Hospitalier de Tonnerre, représenté par Sophie LABART**

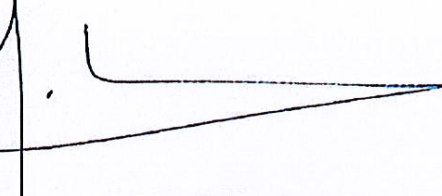





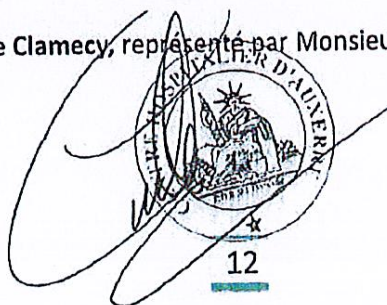

**Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne, représenté par Monsieur Guillaume FAGNOU**


**Le Centre Hospitalier d'Avallon représenté, par Monsieur Matthieu VILLECOURT**

**Le Centre Hospitalier de Clamecy, représenté par Monsieur CUVILLIERS**

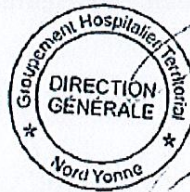
  




Convention constitutive  
Avenant n° 7

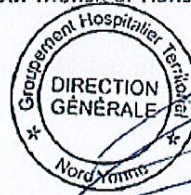
Janvier 2024

Le Centre Hospitalier de Sens, représenté par Madame Véronique ROBIN



Le Centre Hospitalier de Joigny, représenté par Monsieur Hans NSAME PRISO

*Madame Véronique ROBIN.*



Le Centre Hospitalier de Haute Côte d'Or, représenté par Madame Sévena RELAND

La Directrice,

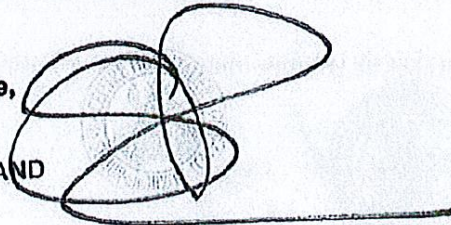
Sévena RELAND



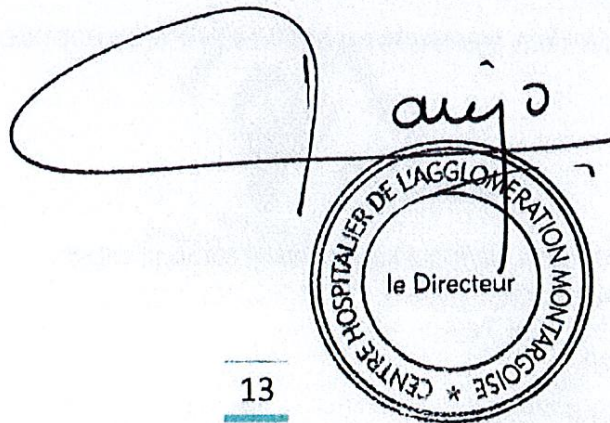
Le Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois, représenté par Madame Sévena RELAND

La Directrice,

Sévena RELAND



Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, représenté par Monsieur Jean Luc DAVIGO





Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

L'EHPAD de Moutiers Saint Jean, représenté par Madame Sévena RELLAND

La Directrice,  
Sévena RELLAND



L'EHPAD de Laignes, représenté par Madame Sévena RELLAND

La Directrice,  
Sévena RELLAND

Maison de Retraite Départementale de l'Yonne, représenté par Monsieur Bruno DEMALGLAIVE



Le Centre Hospitalier de Lormes, représenté par Monsieur Yannick CHARTIER

Yannick  
Directeur



L'EHPAD de Saint Bris, représenté par Madame Hélène DIEUDONNE-PLAISIR

*Résidence de Saint Bris*

L'EHPAD de Pourrain, représenté par Madame Marilyne MORIN





Convention constitutive  
Avenant n° 7

Janvier 2024

L'EHPAD de Coulanges la Vineuse, représenté par Madame Catherine AUBERTOT

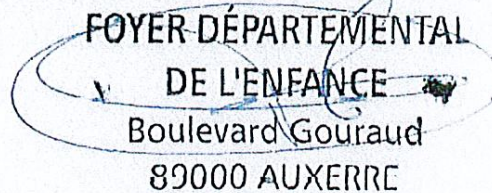


MAURICE VILLATTE  
1 rue de l'Abbé Tingault  
89580 COULANGES LA VINEUSE

L'EHPAD de Courson les Carrières, représenté par Monsieur Jacques ROUHANI



Le Foyer Départemental de l'Enfance d'Auxerre Département de l'Yonne, représenté par  
Monsieur François CANILLAC



La Cuisine Inter Hospitalière d'Auxerre, représenté par Madame Alix LE GRILL



Le Centre d'Hébergement et de la Réinsertion Sociale de Migennes, représenté par Madame  
Gwenola TOUTAIN

Pôle Exclusion-Insertion  
Croix-Rouge Française  
29 Avenue des cosmonautes  
89400 MIGENNES  
Tél. 03 86 92 11 00  
Fax 03 86 92 11 95

Le Centre d'Hébergement et de la Réinsertion Sociale de Sens, représenté par Madame  
Gwenola TOUTAIN

PÔLE EXCLUSION - INSERTION  
CROIX-ROUGE FRANÇAISE  
61 Bld du 14 Juillet  
89100 SENS  
Tél. 03 86 64 47 72  
Fax : 03 86 64 22 78



Préfecture de la région Bourgogne  
Franche-Comté

BFC-2024-11-25-00001

Arrêté n°24-349 BAG portant délégation de signature à Monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort pour attribuer les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales**

Arrêté n° 24-349 BAG

portant délégation de signature à Monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort pour attribuer les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

-----  
Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**Vu** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, en particulier son article L2334-42 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;

**Vu** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

**Vu** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, en qualité de préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**Vu** le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort ;

**Vu** l'arrêté n°24-21BAG du 8 février 2024 du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or portant délégation de signature aux préfets de département et au secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or pour attribuer les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tél : 03 80 44 64 00 mail : sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

## ARRÊTE

### Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort, pour la signature des arrêtés attribuant des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale du département du Territoire de Belfort.

### Article 2 :

La présente délégation de signature ne s'applique pas aux décisions :

- d'annulation des subventions attribuées antérieurement par le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- portant prorogation de commencement d'exécution ou d'achèvement des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention signé par le préfet de région Bourgogne-Franche-Comté.

Le droit de dérogation du préfet, reconnu par le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020, ne peut être mis en œuvre par le préfet du Territoire de Belfort en vue de modifier les dispositions des décisions attributives de subventions signées antérieurement par le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté.

### Article 3 :

La présente délégation de signature s'applique au budget opérationnel de programme régional suivant : 0119-C001-DR21 « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

### Article 4 :

La délégation attribuée au préfet du Territoire de Belfort par arrêté n°24-21BAG du 8 février 2024 est abrogée.

### Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le préfet du Territoire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **25 NOV. 2024**

Le Préfet



**Paul MOURIER**

Rectorat de l'académie de Besançon

BFC-2024-11-14-00007

arrêté de composition de la commission  
académique d'appel en matière disciplinaire  
élève



**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général / Pôle EVS**

**Secrétariat général**  
Inspection pédagogique régionale  
Dossier suivi par :  
Marie-Pierre WUHRLIN  
Tél : 03 81 65 74.05.  
Mél : ce.viescolaire@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

### **LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

- **VU les articles R 511-49 à R 511-58 du Code de l'Éducation,**
- **SUR proposition des associations de parents d'élèves,**

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés au titre de l'année scolaire 2024-2025, les membres de la commission académique d'appel en matière disciplinaire de l'académie de Besançon, placée sous la présidence de Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de l'académie de Besançon ou de son représentant, Monsieur Samuel ROUZET, Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département du Doubs :

- Monsieur Philippe DESTABLE, Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de Haute-Saône, dont la suppléance est assurée par Monsieur Fabien BEN, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département du Jura ;
- Monsieur Pierre-Philippe PETER Principal du collège Lumière de Besançon dont la suppléance est assurée par Monsieur Arnaud SYLVAND, Principal du collège les Sorentines de Châtillon-le-Duc ;
- Madame Pauline BAUDRY-MILLET, CPE au collège Albert Mathiez de Marnay dont la suppléance est assurée par Madame Andrée HENRIET, CPE au LP Tristan Bernard de Besançon ;
- Madame Véronique MIOT-PÉROT, représentante de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) dont la suppléance est assurée par Monsieur Jean-François HENNARD ;
- Représentants de la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) non désignés ;

**Article 2** : Madame la Secrétaire Générale d'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : L'arrêté rectoral du 31 janvier 2023 est abrogé.

Besançon, le 14 novembre 2024

**Rectrice de la Région académique Bourgogne Franche-Comté**  
**Rectrice de l'académie de Besançon**  
**Chancelière des universités**

  
**Nathalie ALBERT-MORETTI**